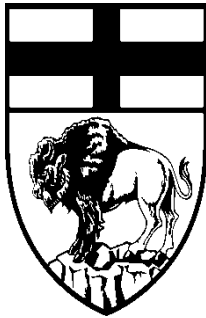


Mercredi 26 mai 2021



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON

N° 69

ET AVIS

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. KINEW

(N° 228) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (employés des plateformes de travail numériques)/The Employment Standards Code Amendment Act (Digital Work Platform Employees)*

M. MALOWAY

(N° 234) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (droit de réparer les produits électroniques)/The Consumer Protection Amendment Act (Right to Repair)*

M. MALOWAY

(N° 235) — *Loi sur les récupérateurs de ferraille/The Scrap Metal Recyclers Act*

M^{me} FONTAINE

(N° 236) — *Loi sur la protection des communications portant sur des questions d'intérêt public (Loi modifiant la Loi sur la Cour du Banc de la Reine et la Loi sur la diffamation)/The Protecting Communications on Public Interest Matters Act (Court of Queen's Bench Act and Defamation Act Amended)*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

U. ASAGWARA
M. BUSHIE
M. GERRARD
M. LAMONT
M^{me} LAMOUREUX
M. MALOWAY
M. WIEBE

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(59 h 13 min)
(Assemblée — Santé et Soins aux personnes âgées)
(salle 255 — Familles)
(salle 254 — Conseil exécutif)

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

M. le *ministre* WHARTON

(N^o 40) — *Loi modifiant la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries et la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment and Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act*

(M. WIEBE — 28 min)

Projet de loi choisi par l'opposition

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* FIELDING

(N° 16) — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act*
(Recommandé par la lieutenante-gouverneure)
Projet de loi choisi par l'opposition

M. le *ministre* FIELDING

(N° 35) — *Loi sur la protection des contribuables et la réforme réglementaire en matière de services publics (modification de diverses dispositions législatives)/The Public Utilities Ratepayer Protection and Regulatory Reform Act (Various Acts Amended)*
(Recommandé par la lieutenante-gouverneure)
Projet de loi choisi par l'opposition

M. le *ministre* FRIESEN

(N° 57) — *Loi sur la protection de l'infrastructure essentielle/The Protection of Critical Infrastructure Act*
Projet de loi choisi par l'opposition

M. le *ministre* CULLEN

(N° 64) — *Loi sur la modernisation de l'éducation/The Education Modernization Act*
(Recommandé par la lieutenante-gouverneure)
Projet de loi choisi par l'opposition

M^{me} la *ministre* SQUIRES

(N° 72) — *Loi sur le soutien pour personne handicapée et modifiant la Loi sur les allocations d'aide du Manitoba/The Disability Support Act and Amendments to The Manitoba Assistance Act*
(Recommandé par la lieutenante-gouverneure)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M. ISLEIFSON

(N° 237) — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act*

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI OÙ SERONT ABORDÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS

M. GUENTER — Présentation d'une demande au gouvernement fédéral afin qu'il revoie et améliore ses subventions au journalisme

27. Attendu :

que la presse rurale, communautaire et du Nord est un maillon essentiel de la société manitobaine;

que les publications locales jouent un rôle important dans l'économie locale, notamment parce qu'elles constituent un outil de sensibilisation aux enjeux locaux et informent les lecteurs des événements qui se déroulent dans leurs collectivités ainsi que des occasions qui y sont offertes;

que le gouvernement fédéral a mis sur pied un programme de subventions qui n'aide pas adéquatement la presse rurale, communautaire et du Nord au Manitoba;

que les subventions au journalisme du gouvernement fédéral ne couvrent pas la majorité des journaux de la province;

que ces subventions soutiennent inéquitablement les grands journaux urbains tout en ignorant les besoins des journaux locaux, alors que les collectivités du Manitoba comptent sur ces derniers pour obtenir une couverture de l'actualité communautaire;

que ces subventions constituent un exemple d'échec du gouvernement fédéral à soutenir, après avoir déclaré son intention de le faire, le journalisme local et indépendant au Canada;

qu'au contraire, seuls les grands organes de presse peuvent satisfaire aux conditions requises pour que soit approuvée une demande de subvention dans le cadre de ce programme;

que bien que de nombreuses autres solutions lui auraient permis de tenir compte des grandes difficultés auxquelles est confrontée la presse manitobaine, le gouvernement fédéral les a ignorées en créant ces subventions au journalisme,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à revoir et à améliorer son programme de subventions au journalisme afin de permettre à davantage de journaux ruraux, communautaires et du Nord d'être admissibles au programme et de continuer d'offrir des services utiles aux Manitobains.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le jeudi 10 juin 2021, à 9 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports annuels et les états financiers annuels de la Société d'assurance publique du Manitoba pour les exercices se terminant les 28 février 2018, 2019 et 31 mars 2020.

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le lundi 21 juin 2021, à 13 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner le rapport annuel de la Société manitobaine des alcools et des loteries pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020.

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le mardi 29 juin 2021, à 9 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner le rapport annuel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020.
